

CONDITIONS GÉNÉRALES PARTICULIÈRES DE VENTE DE **L'ORGANISATEUR DE VOYAGE**

GENERALITES

La société Be & Ro Travel dont le siège statutaire est situé à la chaussée de Malines 455 bte 1, 1950 Kraainem, enregistrée sous le numéro d'Entreprise 1016.987.194 est l'organisateur de voyage en ligne "www.Be&Rotravel.com".

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations réciproques de l'organisateur de voyage et de ses clients dans le cadre de la vente de voyages à forfait et de voyages sur mesure tels que définis par la Loi du 21 novembre 2017 relative à la vente de voyages à forfait, de prestations de voyages liées et de services de voyages.

En signant un contrat ou en acceptant une confirmation de commande, le client reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les avoir acceptées. Les dispositions auxquelles il n'est pas dérogé expressément restent d'application. Seules les dérogations faisant l'objet d'un accord écrit de notre part peuvent modifier l'application des présentes conditions générales.

La non-validité ou l'illégalité d'une des clauses, convenues entre parties et prévues dans les contrats, n'entraîne aucunement une invalidité ou une nullité des autres conditions du contrat conclu entre parties - clauses restant intégralement valables.

Sauf dispositions contraires mentionnées ci-après, les conditions générales précitées font partie intégrante des présentes.

Article 1 : Formation du Contrat

L'inscription à un voyage implique l'acceptation des conditions tarifaires, des modalités de paiement et des conditions d'annulation. Le contrat est formé à compter de la réception du paiement de l'acompte exigible.

Article 2 : Prix et Modalités de Règlement

2.1 Le prix des prestations comprend uniquement les services mentionnés dans le descriptif du voyage. Il exclut les dépenses personnelles, frais de visa, assurances et toute prestation optionnelle.

2.2 Lors de la réservation du voyage à forfait, le voyageur s'engage à verser un acompte. Le montant de cet acompte est fixé à 200 euros pour les voyages ne comprenant pas de prestation de transport aérien. Pour les voyages incluant une prestation de transport aérien, l'acompte est équivalent à 30% du prix total du voyage à forfait. Le solde du prix du voyage est payable par le client au plus tard 30 jours avant la date de départ prévue. Les moyens de paiement acceptés par l'organisateur de voyages (virement bancaire, carte de crédit) sont précisés au client lors de la réservation et stipulés dans le contrat de voyage à forfait.

Article 3 : Réservation et Confirmation

3.1 Toute réservation doit être effectuée par écrit (formulaire en ligne).

3.2 La réservation ne devient effective qu'après réception d'un acompte, dont le montant est précisé lors de la réservation.

3.3 L'organisateur de voyage confirme la réservation par l'envoi d'une confirmation de voyage, incluant les détails du voyage, le prix total et les informations pratiques.

Article 4 : Prix

4.1 Les prix indiqués incluent la TVA et sont exprimés en euros.

4.2 Conformément à l'article 5 de la commission litige voyage, les prix peuvent être revus à la hausse en cas de fluctuations des taux de change, des coûts de transport ou des taxes que si le contrat prévoit expressément cette possibilité.

Si la majoration du prix est significative , plus de 8%, le voyageur a le droit de résilier le contrat sans frais.

4.3 L'organisateur de voyage s'engage à informer le client de toute modification de prix au plus tard 20 jours avant le départ .

Article 5 : Modification et Annulation par le Client

5.1 Toute modification ou annulation par le client doit être notifiée par écrit à l'organisateur de voyages via l'adresse mail: *beandrotravel@gmail.com*.

5.2 Des frais d'annulation sont appliqués selon un barème progressif, précisé lors de la réservation, en fonction de la date d'annulation par rapport à la date de départ.

5.3 Des frais peuvent également être appliqués en cas de modification de la réservation.

Article 6 : Modification et Annulation par l'organisateur de voyage

6.1 l'organisateur de voyage se réserve le droit de modifier ou d'annuler un voyage en cas de force majeure ou d'événements exceptionnels (catastrophes naturelles, grèves, etc.).

6.2 En cas d'annulation par l'organisateur de voyage, le client a le choix entre le remboursement intégral des sommes versées ou le report du voyage à une date ultérieure .

6.3 En cas de modification substantielle du voyage, l'organisateur de voyage en informera le client au plus vite et lui offrira la possibilité d'annuler le voyage sans frais ou d'accepter les modifications proposées.

Article 7 : Responsabilité de l'organisateur de voyage

7.1 l'organisateur de voyage est responsable de la bonne exécution des services de voyage inclus dans le forfait.

7.2 l'organisateur de voyage ne peut être tenu responsable des dommages résultant de cas de force majeure, du fait du client ou d'un tiers étranger à la prestation de services.

7.3 l'organisateur de voyage ne peut pas être tenu responsable des problèmes liés à des services réservés directement par le client auprès d'un prestataire tiers et ne faisant pas partie du forfait.

En cas de litige avec un prestataire tiers, l'organisateur de voyage peut aider le client à trouver une solution amiable mais ne pourra pas être tenu responsable des dommages et intérêts dus par ce tiers.

7.4 L'organisateur ne saurait être tenu responsable des modifications dûes à des circonstances imprévisibles (conditions météorologiques, retards de transport, grèves, etc.). Il appartient au voyageur de souscrire une assurance couvrant les risques d'annulation, de rapatriement et d'assistance.

Article 8 : Bagages

Le transport des bagages est soumis aux conditions de la compagnie de transport concernée. L'organisateur ne peut être tenu responsable de la perte, du vol ou de la détérioration des effets personnels.

Article 9 : Assurance

9.1 l'organisateur de voyage souscrit une assurance contre l'insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages .

9.2 Il est fortement recommandé au client de souscrire une assurance voyage complémentaire couvrant l'annulation, l'assistance médicale, la perte de bagages.

9.3 L'assurance voyage n'est pas incluse dans le prix du forfait, sauf mention contraire dans le contrat.

Article 10 : Réclamations

Toute réclamation doit être adressée par écrit à l'organisateur de voyage, via l'adresse mail: beandrotravel@gmail.com, dans un délai de sept jours après la survenance de l'événement ayant donné lieu à la réclamation.

l'organisateur de voyage s'engage à traiter les réclamations dans un délai raisonnable.

Article 11 : Règlement des Litiges

En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable.

Le client peut également faire appel à la Commission de Litiges Voyages pour une procédure de conciliation .

La Commission de Litiges Voyages propose une procédure de conciliation pour tenter de régler à l'amiable les litiges entre voyageurs et organisateurs de voyages.

À défaut d'accord amiable, les tribunaux compétents sont ceux du siège social de l'organisateur de voyage.

Article 12 : Données personnelles

L'organisateur de voyage collecte et traite les données personnelles du client conformément à la législation en vigueur sur la protection des données personnelles .

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles.

Le Fonds de Garantie Voyages peut également collecter des données personnelles du client en cas de nécessité.

Article 13. Assistance aux voyageurs

En cas d'urgence une assistance est disponible à tout moment pendant le voyage via le numéro suivant: +32 25 88 49 96 . Le voyageur doit préciser son identité, son numéro de dossier et la raison de son appel.

L'agence se réserve un délai de réponse de 5 jours ouvrables pour toute demande ne revêtant pas un caractère d'urgence.

Article 14. Dispositions diverses

14.1 Le client doit se présenter au point de départ à l'heure convenue, muni de ses bagages et documents nécessaires. Tout retard ou absence peut entraîner des frais supplémentaires, dont le voyageur assumera l'entière responsabilité.

14.2 Il appartient au client de s'assurer qu'il est en possession de l'ensemble des documents requis pour son voyage. Il lui incombe également de se renseigner auprès des autorités consulaires compétentes sur les formalités d'entrée et de séjour applicables à sa situation.

Article 15 : Droit applicable

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit belge .